DEL 13042021-20

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, R BAUER, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de K ESSAYAR et MF TASTEVIN), B PERRUSSET, E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 42 Procurations: 7 Votants: 49 Absents: 3

Date de convocation: 07/04/2021

Secrétaire de séance : A BEL

Absents: J SEBASTIEN, S GENEST, et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA, O

BOISSIN.

Objet: Budget annexe ZA du Bourdary (HT) - BP 2021.

Il est rappelé la délibération n°03032021-06 du 3 mars 2021 portant débat d'orientation budgétaire du budget annexe ZA du Bourdary pour 2021.

Le projet de budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et recettes à :

section de fonctionnement : 807 899.41 €
section d'investissement : 1 491 298.82 €

Compte tenu du vote du compte administratif 2020, la section d'investissement fait apparaître en dépense le déficit 2020 reporté c/001 de 745 649.41 €.

Comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, ce budget ne présente pas de nouvelles dépenses et se limite à constater d'une part les opérations de stocks et d'autre part une cession pour un montant de 62 250 € HT.

## Section de fonctionnement :

En dépenses :

Chapitre 042: 807 899.41 €: Il s'agit des opérations d'ordre de stock.

En recettes:

Chapitre 70 : 62 250.00 € : Ce montant correspond à une cession de terrain (vente SAS

GIAMMATTEO Réseaux délibérée le 10/12/2020).

Chapitre 042: 745 649.41 €: Il s'agit des opérations d'ordre de stock.

## Section d'investissement :

En dépenses :

Chapitre 001 : 745 649.41 € : Montant correspondant au déficit antérieur reporté.

Chapitre 040 : 745 649.41 € : Il s'agit des opérations d'ordre de stock.

En recettes:

Chapitre 040 : 807 899.41 € : Il s'agit des opérations d'ordre de stock.

Chapitre 16: 683 399.41: Montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section

d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (7 Contre A BEL G FANGIER, A LAURENT, B PERRUSSET, V VANDUYNSLAGER +procuration et C WIOT) décide :

**D'ADOPTER** le budget primitif 2021 du budget annexe du Bourdary selon les éléments détaillés ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

section de fonctionnement : 807 899.41 €

section d'investissement : 1 491 298.82 €.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 14 avril 2021 Le Président, Max TOURVIEILHE